

REGIE PERSONNALISEE DE L'ECOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'Ecole Du BREUIL
et transmise au représentant de l'État
le

2022-1

**Délibération du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil
Séance du 26 janvier 2022**

Objet : Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil.

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2131-1, L.3131-1, L. 4141-1, L. 5211-3 et L. 5721-4;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2018 DEVE 107 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, portant création de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil ;

Vu les statuts de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil ;

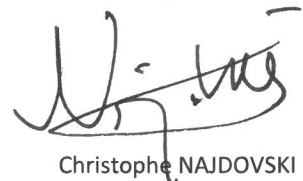
Délibère :

Article 1

L'article 4 du titre II du règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil est modifié comme suit : la phrase « les convocations sont adressées individuellement à chaque membre à l'adresse postale qu'il aura communiquée » est remplacée par « les convocations sont adressées individuellement à chaque membre par courriel à l'adresse qu'il aura communiquée ».

Article 2

Le règlement modifié porté en annexe est adopté.



Christophe NAJDOVSKI
Président du Conseil d'Administration